

Paris, le 12 juin 2008

RGPP – Acte III – La lente agonie des services déconcentrés !

Cher(e) camarade,

Un troisième comité de modernisation des politiques publiques, non annoncé, s'est tenu le 11 juin 2008.

Ce CMPP achève l'organisation territoriale de l'Etat en structurant le niveau régional autour de 5 grandes directions dont la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et le niveau départemental autour de 3 directions : la direction des territoires, la direction de la protection de la population et la direction de la cohésion sociale, si les enjeux le justifient pour cette dernière.

Les DDEA disparaissent, en tant que services déconcentrés, pour constituer avec le service « environnement de la préfecture » le socle de la direction des territoires. Cette décision est brutale alors que la généralisation de la fusion DDE-DDAF avait été annoncée, lors du CMPP du 4 avril 2008, et justifiée en tant que structures concentrant les compétences techniques de l'Etat au plus proches du terrain pour être en capacité de mettre en œuvre les politiques publiques dans le domaine de l'aménagement et du développement durables des territoires.

De l'analyse des décisions de ce CMPP, il ressort que la création des DDEA va se poursuivre selon le calendrier annoncé; le préfigurateur, serviteur éphémère de l'Etat, après avoir fait le travail d'organisation de la structure, de dialogue social avec les personnels, verra son strapontin se refermer et devra laisser sa place à un fringant et servile agent du corps préfectoral.

Mais cela ne s'arrête pas là. C'est au niveau régional que vont se concentrer tous les pouvoirs car le préfet de région est institué pilote et garant de la cohésion interministérielle de l'Etat, il a autorité hiérarchique sur le préfet de département.

Ainsi, va se dessiner progressivement jusqu'en 2012, la gestion régionalisée des moyens budgétaires et des ressources humaines au niveau de la préfecture de région. Le renforcement des SGAR est annoncé comme organisation interministérielle consolidée et des bourses aux emplois sont déjà annoncées.

Le PATE est mort, annonce rassurante du secrétaire général du MEEDDAT aux chefs de services, hier après ce CMPP, mais le corps préfectoral a bel et bien mis en œuvre son projet de destruction du service public républicain pour un Etat solidaire, partenaire, prestataire et régulateur proche des territoires et des citoyens.

Face à ces décisions, l'interrogation n'a plus cours sur l'absence de projet et de stratégie du MEEDDAT, une parfaite orchestration qui a laissé les services déconcentrés en proie à la RGPP et qui demain laissera le MEEDDAT à une autre salve destructrice car le Grenelle de l'environnement ne suffira pas pour le consolider d'autant que les moyens financiers manquent cruellement pour honorer les premières actions de la loi Grenelle I.

Que penser de l'avenir de l'ingénierie de l'Etat, avec ses outils que sont en particulier l'IAT et l'ATESAT, alors que le comité de concertation de l'ingénierie du 4 juin allait dans le sens d'une réflexion de fond sur ce sujet intégrant le repositionnement sur des activités d'ingénierie de développement durable ?

Que penser de la réflexion sur le projet stratégique de l'ENTPE dans un tel contexte ?

Seuls le rapport de force et la solidarité collective pourront aider à modifier le cours des événements. Il faut rassurer les camarades mais aussi nos collaborateurs et l'ensemble des agents qui sont abattus, démoralisés, écoeurés de cette absence de considération et de reconnaissance alors qu'ils agissent au quotidien pour le service public.

Modifier la structuration des services déconcentrés sera difficile, il convient donc dans ce chaos organisationnel d'obtenir des garanties collectives sur le statut, la gestion et l'indemnitaire.

Gilles PAQUIER
Secrétaire général